



**RAPPORT PREALABLE AU DEBAT  
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

# Rappel des réunions relatives aux résultats 2023 et aux budgets 2024

- ▶ Débat d'orientations budgétaires: **13/02/2024**
- ▶ Commission Finances: **14/03/2024**
- ▶ Conférences des Maires et Vice-Présidents : **19/03/2024**
- ▶ Vote CA 2022 et budgets 2023: **02/04/2024**

# Sommaire

- I – Contexte économique général et Loi de Finances 2024**
- II – Tendances budgétaires des EPCI**
- III – Dispositions nationales impactant la masse salariale**
- IV – Situation des marchés financiers et gestion de la dette**
- V – Autres éléments de contexte local**
- VI – Situation budgétaire 2023 et prévisions de dépenses et recettes pour 2024**
- VII – Rétrospective et prospective pluriannuelle générale**

# Préambule

- ▶ Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation légale pour tout EPCI comprenant au - une commune > 3500 hab.
- ▶ Il se tient dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif
- ▶ Il vise à
  - informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
  - discuter des orientations et priorités financières préfigurant le budget primitif
- ▶ Il n'a aucun caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération, auquel est joint le présent rapport, tenu à disposition du public

# I. Contexte économique général et LFI 2024

- ▶ Une croissance mondiale « morose » : LFI 2024 : 1,4 % en 2024 / 1 % en 2023.  
Milieux économiques l'estiment à 0,8 %
- ▶ Une inflation moins forte mais persistante : 2,6 % à l'échelle mondiale ; 2,7 en Europe ; 3,3 % en France
- ▶ Des taux d'intérêt plus élevés : ils sont remontés à 4 % depuis 2023 ; la BCE maintient des taux de refinancement à 4,5 % début 2024
- ▶ Un objectif national de désendettement et de baisse des déficits publics : la charge de la dette atteindra 48 Mds€ en 2024, près de 110 % du PIB ; le déficit public baisserait de 4,9 à 4,4 % du PIB

# I. Contexte économique général et LDF 2024

- ▶ Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027 du 19 décembre 2023 :
  - Repasser le déficit public sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027
  - Concours financiers de l'État aux collectivités : de 54 Mds d'euros en 2023 à 56 Mds en 2027
  - Contribution des administrations publiques locales : passer de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026
- ▶ Dépenses de l'État en LFI 2024 : - 4.2 Mds. 4 missions privilégiées : Education, transition écologique, emploi, ministères régaliens (armée, justice, Intérieur et Outre-mer)

# I. Contexte économique général et LFI 2024

- ▶ Compte tenu d'une stabilisation des prix de l'énergie, sortie partielle progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique
- ▶ Autres mesures fiscales : plafonnement de l'IFER fixe ; crédit d'impôt en faveur des investissements industrie verte ; report de la suppression de la CVAE pour les entreprises ; maintien des ZRR et nouveau zonage ; réforme des redevances agence de l'eau
- ▶ Effets induits sur la part de TVA reversée à titre de compensation de la suppression de la TH et de la CVAE :
  - 55 Mds à reverser en 2024. Mais correction négative à + 3,7 % en 2023 (au lieu de + 6,1 % en LFI 2023).
  - Projection 2024 : + 4,5 %

# I. Contexte économique général et LDF 2024

- ▶ Transferts financiers de l'Etat : 160 Mds d'€, dont 55 Mds au titre des concours financiers
- ▶ LA DGF, qui représente 27 Mds, augmente de 320 M€ par rapport à 2023, dont DSU +140 M€ ; DSR +150 M€ ; dotation d'intercommunalité : +30 M€
- ▶ Le FCTVA représente 7 Mds ; la DCRTP 3 Mds ; la compensation de la réduction de la CFE et de la TFPB des établissements industriels 4 Mds. La DGD, la DETR et la DSIL représentent ensemble 3,2 Mds ; le fonds vert de 2,5 Mds d'€, est budgété pour 1,1 Mds en 2024 (dont 250 M€ sur les PCAET)
- ▶ Des variables d'ajustement viennent compenser pour partie la hausse de 320 M€ de la DGF, la hausse mécanique des compensations d'exonérations fiscales (+ 230 M€) et du FCTVA (+ 404 M€)

# I. Contexte économique général et LDF 2024

- ▶ Les variables d'ajustement (compensations fiscales, dotations de compensation, DCRTP, FDPTP) diminuent de - 47 millions d'euros (départements, communes et EPCI)
- ▶ Avec les nouvelles règles de répartition de la DGF et la réforme des indicateurs financiers,
  - la dotation d'intercommunalité, outre l'abondement de 30 M€, augmente de + 60 M€ par écrêtement de la dotation forfaitaire et baisse de la DC part salaire
  - son plafond d'augmentation par habitant passe de + 10 % à + 20 % par an
  - la modification du calcul de l'effort fiscal vient modifier les répartitions individuelles depuis 2023 : la neutralisation de ces effets passe de 100 % à 90 %
- ▶ Mise en place d'une compensation de la THLV pour les collectivités intégrant le périmètre zones tendues ; exonération facultative de TF pour travaux énergétiques dans l'ancien ; instauration d'une annexe budget vert à compter du CFU 2024

## II. Tendances budgétaires des EPCI en 2022-23

- ▶ Les dépenses de fonctionnement : + 5,6 % en 2023 ; + 5,4 % en 2022, + 3,2 % en 2021
- ▶ Après + 6,2 % en 2022, les charges à caractère général croissent de + 12,5 % : impact différé de l'inflation sur les contrats de prestations (compétences déchets et mobilité notamment)
- ▶ Les frais de personnel ont aussi augmenté de + 6,7 % en 2022 ; + 6,5 % en 2023
- ▶ Les dépenses d'intervention (contributions syndicats, autres organismes, subventions aux associations) augmentent de + 5,5 %, après + 4,5 % en 2022 (effets inflation différés)
- ▶ Le coût de la dette augmente, mais sur une part de dépenses qui reste modérée

## II. Tendances budgétaires des EPCI en 2022-23

- ▶ Les recettes de fonctionnement ont également progressé : + 6,2 % en 2023 ; + 6,7 % en 2022
- ▶ Les recettes fiscales, après + 8,8% en 2022, sont orientées à + 6,6 % en 2023. La fraction de TVA est la principale « locomotive », complétée de la dynamique des bases, notamment de TEOM et de CFE
- ▶ Le versement mobilité, la TEOM et la taxe GEMAPI font également l'objet de modulations de taux, à mesure que le coût de ces services progresse
- ▶ Les dotations et compensations fiscales augmentent de + 1,5 % en 2023, après 1,3 % en 2022
- ▶ Les ventes de biens et services et autres produits ont cru de + 11,3 % et + 9,4 % en 2022 ; de + 4,9 % en 2023

## II. Tendances budgétaires des EPCI en 2022-23

- ▶ 2022 a donc été une bonne année pour les EPCI en termes d'épargne, tant en brut (+ 19 % sur notre strate) qu'en net (+ 32 %)
- ▶ L'écart moindre entre la progression des recettes en 2023 et celle des dépenses (notamment de personnel) explique que le niveau d'épargne s'est réduit par rapport à 2022 pour les communes. Mais pas pour les EPCI, où elle s'est maintenue
- ▶ Les dépenses d'investissement sont orientées à la hausse : + 7,6 % en 2022 ; + 9,1 % en 2023. Mais cette hausse est pour une large part liée à un effet prix
- ▶ Les EPCI se sont globalement désendettés par rapport à leur niveau d'épargne, les stock de dette ayant augmenté moins vite

## II. Tendances budgétaires des EPCI en 2022-23

- ▶ Gros plan sur l'inflation, qui a impacté fortement les budgets, en dépenses comme en recettes, sur cette période :
  - dépenses énergétiques (+27 % en 2022) et alimentaires (+ 14 %)
  - frais de personnel (revalorisations point d'indice, SMIC, GIPA...)
  - frais financiers (effet direct sur prêts variables ; indirect sur nouveau stock)
  - achats et charges externes (revalorisation différée des contrats)
  - dépenses d'équipement (construction et travaux public en particulier)

## II. Tendances budgétaires des EPCI en 2022-23

- ▶ Gros plan sur l'inflation, qui a impacté fortement les budgets, en dépenses comme en recettes, sur cette période :
  - taxes assises sur les valeurs locatives : effet base de + 3,4% , puis + 7,1 %
  - effet prix sur la fraction de TVA, qui a en plus progressé en volume en 2023
  - taxe de séjour (taux plafonds indexés), IFR (tarifs indexés) ou versement mobilité (via la hausse de la masse salariale).
  - recettes tarifaires (si la collectivité le décide) et domaniales (indexées)

## III. Dispositions nationales impactant la masse salariale

- ▶ Aux effets financiers des revalorisations salariales 2023 s'ajoutent les nouvelles mesures 2024 :
- ▶ Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024
- ▶ Augmentation de la cotisation CNRACL (caisse de retrait des agents titulaires), baisse de la cotisation maladie, et hausse de l'assurance vieillesse
- ▶ Augmentation du SMIC, qui passe de 11,52 € à 11,65 € brut, soit 1 766,92 € mensuels
- ▶ Diminution du quota pour les promotions internes à 1 promotion pour 2 recrutements

# III. Dispositions nationales impactant la masse salariale

- ▶ Effets financiers en année pleine des revalorisations salariales 2023 :
- ▶ Revalorisation du point d'indice de + 1,5 %
- ▶ Attribution de points « bas salaires » pour les agents situés aux indices bruts 367 à 396
- ▶ Reconduction de la GIPA et prime pouvoir d'achat
- ▶ Prise en charge employeur des abonnements transports revalorisée de 50 à 76 %
- ▶ Augmentation des indemnités forfaitaires pour le CET (et bonus JO)

## IV. Situation des marchés financiers et gestion de la dette

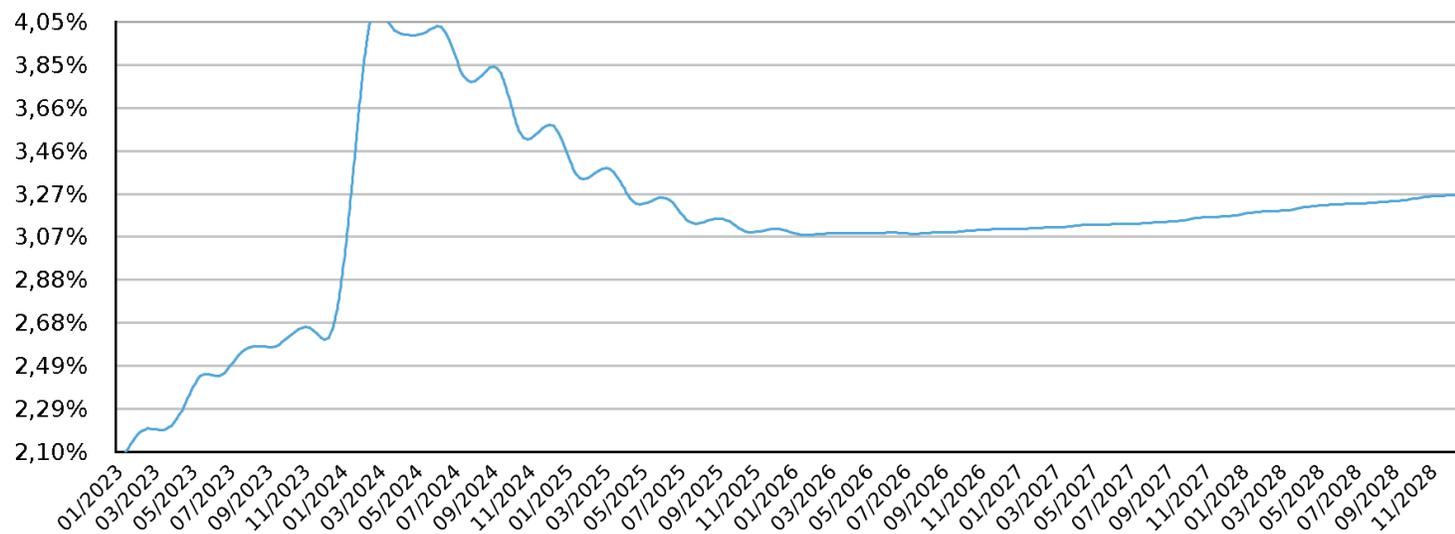
- ▶ Taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) inchangés depuis décembre 2023 : taux de refinancement à 4,5 %. LA FED est à 5,25-5,5 %
- ▶ L'Euribor 3M (référence taux variable) est à 3,9 %. Avec un taux d'usure à 7 %, les banques prêtent actuellement à taux fixe à + de 4 %, voire 4,5 %, avec des marges à + 1 % en moy.
- ▶ Sorties du contexte particulier de 2022, où beaucoup de prêts étaient bloqués par des taux d'usure annuels décalés, et anticipant la fin de la hausse des taux, certaines collectivités ont emprunté de plus en plus à taux variable : 30 % des prêts en 2023
- ▶ Des propositions indexées sur livret A, dont le taux, de l'ordre de 4,30 %, est figé jusqu'au 31 janvier 2025, ont également été attractives en 2023, pour les collectivités plus prudentes

# IV. Situation des marchés financiers et gestion de la dette

► Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (les 26 crédits en cours sont tous classés A / charte Gissler) :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
26 120 876.98 €	3,26 %	16 ans et 4 mois	8 ans et 4 mois	26

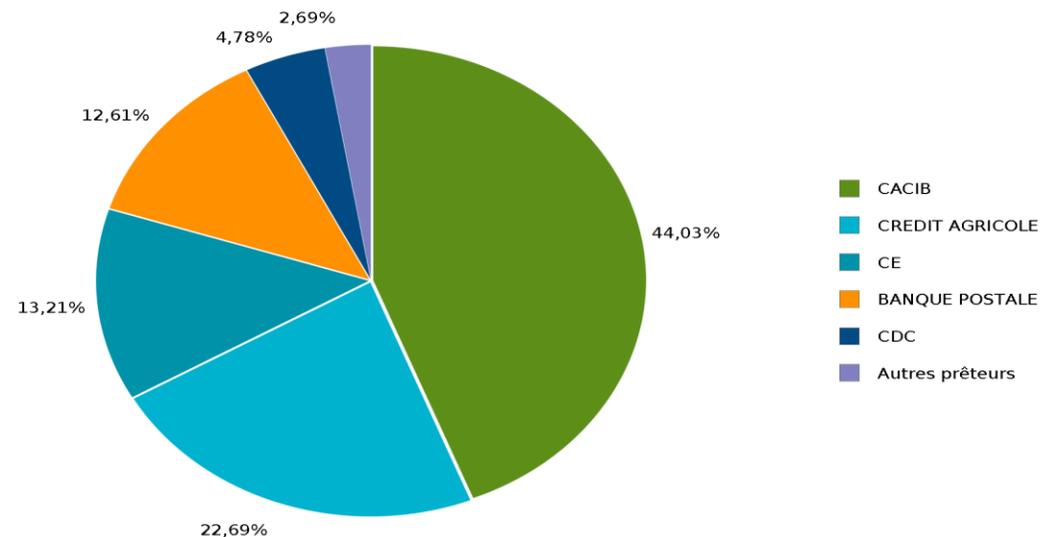
**Evolution annuelle du taux moyen (en %)**



# IV. Situation des marchés financiers et gestion de la dette

► La dette par type de taux et par prêteur est la suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 620 876.98 €	55,97 %	1,66 %
Variable	11 500 000.00 €	44,03 %	5,29 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>26 120 876.98 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,26 %</b>



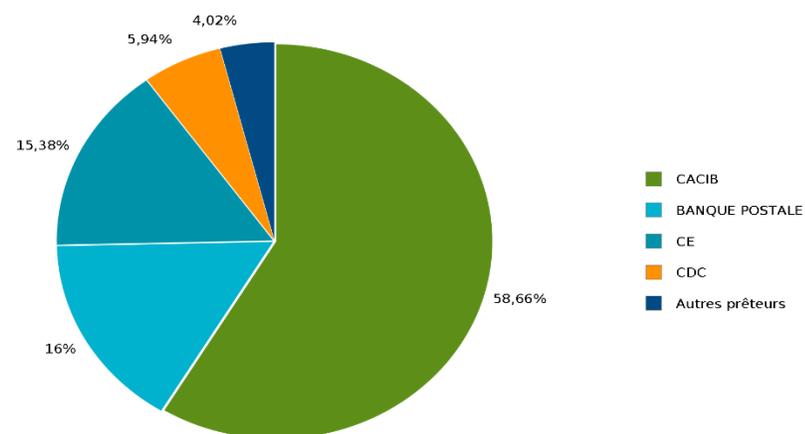
# IV. Situation des marchés financiers et gestion de la dette

- ▶ Mais au 31 décembre 2024, après remboursement en janvier 2024 de l'emprunt relais de 2022 pour le centre aqualudique, et hors emprunt nouveau, elle sera la suivante :

## Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 835 455 €	41,34%	2,37%
Variable	11 116 667 €	58,66%	3,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>18 952 122 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,19%</b>

L'encours sera alors de 18.952 M€, le taux moyen de 3.19 %, et la durée de vie résiduelle de 20 ans et 7 mois

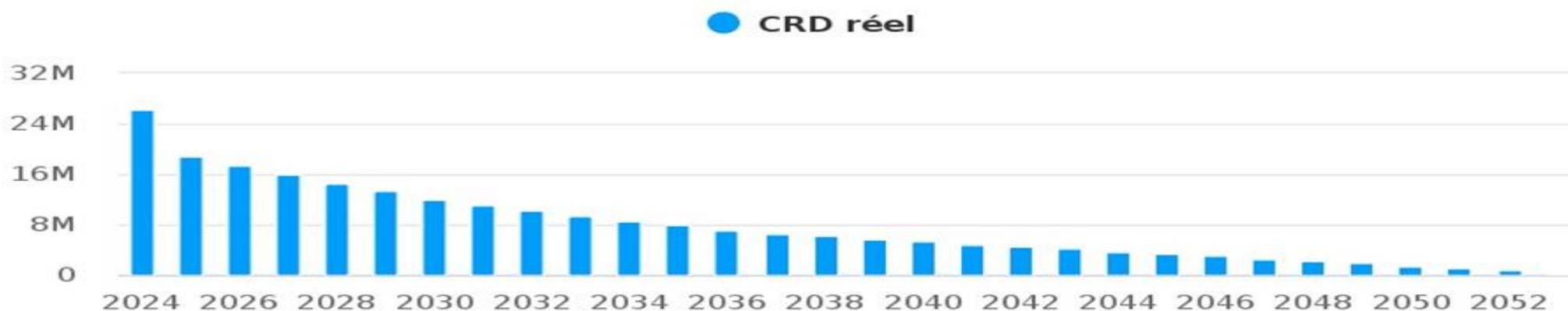


# IV. Situation des marchés financiers et gestion de la dette

- ▶ La dette par année et le profil d'extinction de la dette (hors emprunt nouveau 2024) sont donc les suivants :

## Dette par année

	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	19 862 710 €	18 215 852 €	16 727 431 €	15 273 301 €	14 008 527 €	9 140 907 €
Capital payé sur la période	7 251 086 €	1 491 405 €	1 483 088 €	1 397 333 €	1 233 126 €	831 391 €
Intérêts payés sur la période	* 769 016 €	* 587 994 €	* 521 335 €	* 482 989 €	* 449 957 €	* 352 182 €
Taux moyen sur la période	3,76 %	3,16 %	3,05 %	3,09 %	3,18 %	3,84 %



# V. Autres éléments utiles à la préparation du BP 2024

- ▶ Présentation d'un Compte Financier Unique dès la clôture des comptes 2023
- ▶ Des orientations budgétaires concentrées sur le budget principal, compte tenu de la clôture des budgets annexes repris par l'EPIC « Régie des Eaux DLVAgglo »
- ▶ Persistance toutefois d'un budget annexe dédié à l'assainissement sur la Commune de Vinon. Neutralité des effets budgétaires de cette reprise sur les finances DLVAgglo en 2024
- ▶ Des opérations sur les budgets annexes des zones d'activité qui se poursuivent, sans enjeu financier majeur immédiat

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les recettes de fonctionnement :

- 55.657 M€ en 2011 ; 60.130 M€ en 2022 ; 62.773 M€ à la clôture 2023
- Progression modérée des dotations (+2,4 % en 2023 ; + 1 à ,5 % attendus en 2024)

- La TEOM est désormais la 1<sup>ère</sup> ressource fiscale

Après la hausse de 11,8 % à 12,8 % en 2023, pas d'augmentation du taux en 2024

Produit attendu à +2,5 % sur la seule évolution des bases

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ▶ Les recettes de fonctionnement :

- Le reversement de la part de TVA au titre des réformes supprimant la TH, puis la CVAE est désormais la 2<sup>nd</sup>e ressource fiscale

Elle a fortement crû en 2022 et 2023 ; et est anticipée à + 3,5 % en 2024

- La CFE, la TASCOM et l'IFER ne connaîtront pas de hausse des taux en 2024

La seule progression des bases sera prise en compte au budget 2024 (+ 3 % sur la CFE)

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les recettes de fonctionnement :

- Les taux de TH sur les résidences secondaires, la taxe foncière additionnelle et la taxe sur le foncier non bâti n'augmenteront pas en taux en 2024

La seule progression des bases sera prise en compte au budget 2024 (+ 3,5 à 3,7 %)

- Les autres taxes (taxe de séjour, taxe GEMAPI...) , dont la collectivité souhaite maintenir les taux actuels, sont stables. La taxe mobilité connaît une progression

- Les produits des services et atténuations de charges, en net retrait en 2022 et 2023 sous l'effet des décroissements avec la ville de Manosque, devraient à nouveau progresser en 2024, avec la mise en place des droits d'entrée en déchetterie et de la redevance spéciale

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les dépenses de fonctionnement :

- Le poste 011 (charges à caractère général) est le 1er poste de dépense de DLVAgglo : il représente à ce jour 43 % du total des dépenses réelles de fonctionnement

Près de 80 % de ces charges sont constituées de contrats (délégations transport, contrats de collecte et de traitement, contrats de maintenance, contrats de prestation de service...), négociées à échéance et actualisés suivant les facteurs de production nationaux

Entre 2021 et 2022, ce poste de dépenses a augmenté de l'ordre de 10 %. La tendance est moindre en 2023 : + 3.6 %

Les efforts entrepris en 2023 doivent être approfondis en 2024, avec pour objectif + 1.5 %

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les dépenses de fonctionnement :

- Les atténuations de produits, dont principalement l'attribution de compensation (AC) aux communes, la dotation de Solidarité communautaire (DSC) et le reversement du FPIC, sont stables.

La hausse des AC à des retours de gestion à la commune-centre, a été compensée par la diminution du reversement FPIC en 2023

Le travail de remise à plat du périmètre des compétences communautaires et de re-questionnement du pacte fiscal et financier, engagé en 2024,

entraînera des modifications substantielles de ce poste et sur les chapitres 011 et 012

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ▶ Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnel (chapitre 012) : 12.4 M€ en 2023 ; 12.3 en 2022

Hors remise à plat des compétences communautaires, prévision à + 3 % / an

- Le chapitre 65, pour un peu - de 3 M€, comprend la subvention à l'Office de Tourisme, les subventions aux associations, indemnités d'élus et participations au fonctionnement de l'école internationale et du conservatoire de musique

Il est assez stable depuis 2 ans, et l'objectif est de poursuivre cette relative stabilité, hors + 730 000 € de prise en compte des coûts de fonctionnement du nouveau centre aqualudique

## VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

### ► Les dépenses de fonctionnement :

- La charge de la dette a augmenté sensiblement en 2023, sous plusieurs effets conjugués :

L'encours est passé de 23.33 M€ au 31 décembre 2022 à 26.2 M€ au 31 décembre 2023

Cet encours reste modéré par rapport à l'épargne brute : ratio de désendettement < 3.4 ans

Remboursement en capital exceptionnel en 2024, supérieur à 7.2 M€ (+ intérêts courus)

Mais cette situation est conjoncturelle et l'annuité en capital devrait revenir à 1.56 M€ en 2025, générant une charge financière de l'ordre de 680 000 €

## VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

### ► Les dépenses de fonctionnement :

L'emprunt du centre aqualudique a été souscrit à taux variable

Le taux moyen de la dette DLVAgglo était inférieure à 2 % fin 2022 ; il atteint 3.26 % fin 2023

En phase de mobilisation, en 2023, cet emprunt a coûté 169 000 € (remboursements partiels)

Consolidé fin 2023, il devrait coûter 535 000 €/an.

La charge financière de la dette, qui était de 550 000 € en 2023, atteindra 750 000 € en 2024, avant de redescendre à 680 000 € en 2025.

## VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

### ► L'épargne :

Résultat cumulé de fonctionnement fin 2022 : 10,183 M€ ; résultat pur de l'exercice > 3 M€

Fin 2022, l'épargne brute se redressait à 5.3 M€, avec une épargne nette proche de 4 M€

Estimation du résultat de 2023 : 11.5 M€, soit un résultat pur de l'exercice estimé à 5.3 M€

Epargne de gestion : à 8.3 M€ ; épargne brute : 7.7 M€ ; épargne nette à 6.4 M€.

Après avoir mobilisé ses réserves en 2024 (compte tenu du remboursement in fine),

DLVAgglo entend stabiliser son épargne de gestion entre 9 et 10 M€, en contenant les charges courantes à +1.5 %, les charges de personnel à +3 %, et gardant stables les autres charges

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les investissements :

Une année 2023 exceptionnelle en termes d'investissements : plus de 17.7 M€ de dépenses d'investissement (hors dette et opérations financières) ont été réalisés, et plus de 8.2 M€ ont été engagés et reportés.

Opérations	Réalisation estimée
Centre aqualudique	12,7 M€ (+ 3,3 M€ reportés)
Acquisitions foncières	677 000 €
Plan massif	400 000 €
Matériels et logiciels informatiques	200 000 €
Travaux théâtre Jean Le Bleu	300 000 €
Pôle multimodal de la Brillanne	650 000 €
Eclairage public	720 000 €
Gestion des Eaux Pluviales	500 000 €
Investissements compétence déchets	600 000 €
Ecocampus Ste Tulle	800 000 € reportés
Restauration Tour de l'Horloge St Martin	840 000 € reportés
Maison Giono Lou Paraïs	250 000 € reportés
Pôle multimodal sud Manosque	730 000 € reportés

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ► Les investissements :

Mise en place d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui sera actualisé chaque année suivant les réalisations et reports constatés à la clôture des comptes N - 1

Ce PPI prévoit la réalisation de 13.5 M€ en moyenne par an sur la période 2023-2026.

Les opérations programmées en 2024 :

Création centre technique intercommunal	Déchèterie sud-recyclerie	Travaux GEMAPI et plans massifs
Aménagement Maison Giono Lou Parais	Réfection Fluchère, Mazan et Carzou	Poursuite projet ANRU à Manosque
Poursuite programme GEPU	Programme irrigation plateau de Valensole	Poursuite programme éclairage public

# VI. Situation budgétaire 2023 et évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en 2024

## ▶ Le financement des investissements :

- Les recettes de FCTVA : 2 237 000 € en 2023 ; estimées à 2 100 000 € en 2024

- Les subventions et financements extérieurs :

3.2 M€ encaissés en 2023

4.5 M€ (acquis) au titre des restes à réaliser

Objectif de 45 % sur les nouveaux programmes inscrits en 2024

- Un emprunt de 2 M€ pourra venir compléter ces ressources

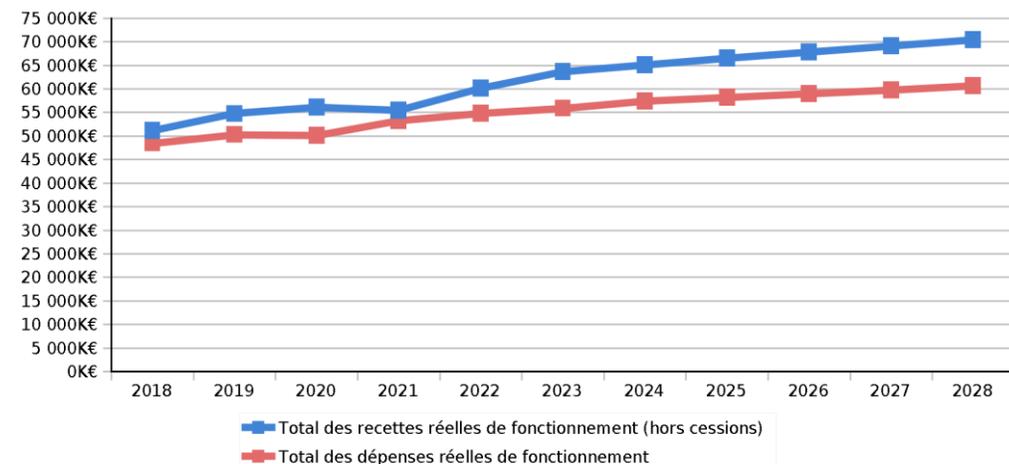
- Le solde sera autofinancé

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

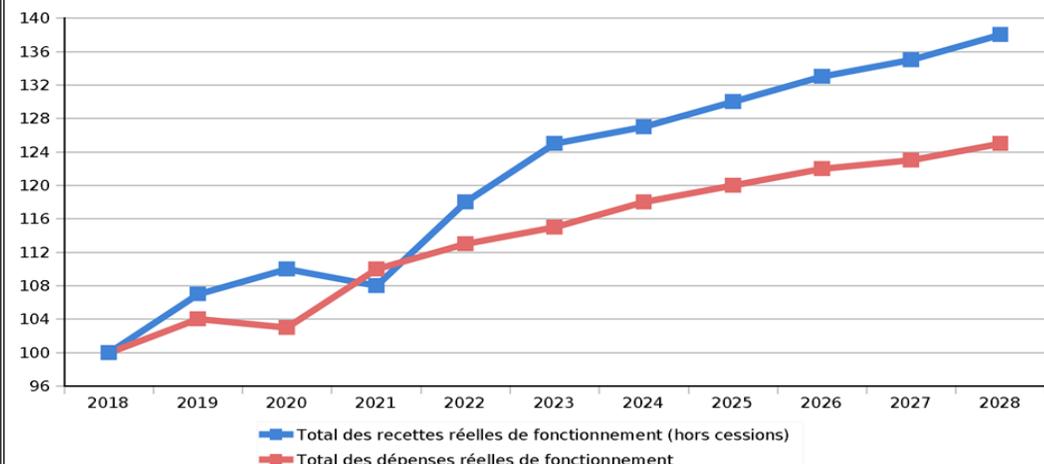
## A. Dépenses, recettes de fonctionnement et épargne :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes de fonctionnement</b>	51 143	54 739	56 110	55 657	60 130	63 687	65 045	66 482	67 756	69 068	70 418
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	48 473	50 298	50 132	53 189	54 808	55 888	57 403	58 143	58 946	59 783	60 646

### Effet de ciseau



### Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## A. Dépenses, recettes de fonctionnement et épargne :

Les niveaux d'épargnes qui en résultent (en milliers d'€):

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	3 081	4 806	6 307	2 551	5 620	8 337	8 372	9 022	9 514	10 026	10 551
Epargne brute	2 631	4 433	5 958	2 234	5 315	7 787	7 643	8 340	8 810	9 285	9 772
Epargne nette	1 385	3 183	4 538	868	3 925	6 560	392	6 781	7 190	7 678	8 254

*Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

*Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

*Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.*

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## B. Evolution des ressources fiscales :

- ▶ Les impôts des entreprises n'ont pas connu de progression volontaire de la part de la collectivité en termes de taux, de même que la taxe foncière

En revanche,

- en 2022 a été instituée une taxe additionnelle sur le foncier bâti, à hauteur de 2 % ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a connu des hausses successives entre 2021 et 2023, passant de 2022 et 2023 ;
- la taxe GEMAPI a été instituée en 2023, pour un produit en recouvrement de 500 000 € /an

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## B. Evolution des ressources fiscales :

- ▶ Par ailleurs, d'importantes réformes fiscales, au niveau national, sont venues fondamentalement modifier la structure des ressources fiscales de DLVAgglo :
- Suppression de la taxe d'habitation (TH) en 2021, mais maintien de la TH sur les résidences secondaires
- Modification de la base de CFE (réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels) en 2021,
- Suppression de la CVAE en 2023,
- Compensation de ces mesures par le versement d'une fraction de TVA,

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

Les taux de CFE, de la THRS et de la TFNB sont restés stables.

Entre 2020 et 2023, ces ressources fiscales ont progressé de 16.8 %

Les augmentations de taux et créations de taxes additionnelles mentionnées plus haut ont contribué à cette progression de ressources à hauteur de 5 M€

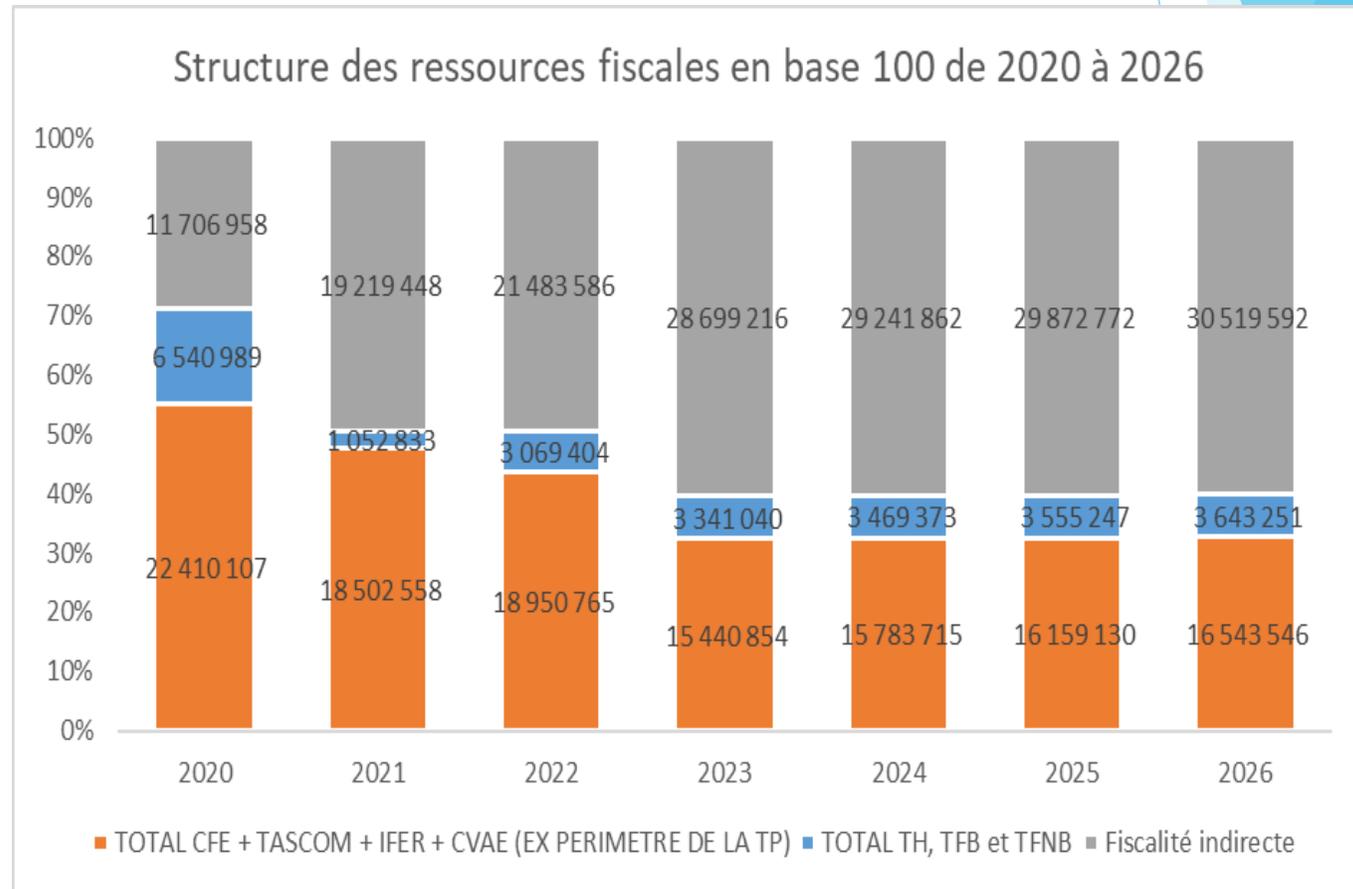
L'effet de progression des bases entre 2020 et 2023 a joué à hauteur de 4.5 %

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base cotisation foncière (CFE)	46 087 768	33 446 336	34 550 820	36 546 000	37 678 926	38 620 899	39 586 422
Taux de CFE (ex TP)	31,7100%	31,7100%	31,7100%	31,7100%	31,7100%	31,7100%	31,7100%
Produit de la CFE (ex TP)	14 614 431	10 605 833	10 956 065	11 588 737	11 947 987	12 246 687	12 552 854
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	4 452 930	4 505 858	4 401 226	0	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	1 004 567	1 043 789	1 171 490	1 319 389	1 245 000	1 269 900	1 295 298
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	2 338 179	2 347 078	2 421 984	2 532 728	2 590 728	2 642 543	2 695 393
<b>TOTAL CFE + TASCOM + IFER + CVAE (EX PERIMETRE DE LA TP)</b>	<b>22 410 107</b>	<b>18 502 558</b>	<b>18 950 765</b>	<b>15 440 854</b>	<b>15 783 715</b>	<b>16 159 130</b>	<b>16 543 546</b>
Produit de la taxe d'habitation	6 392 815	0	0	0	0	0	0
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	15 428 429	15 756 887	17 854 641	18 550 972	19 014 746	19 490 115
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0,0000%	6,1100%	6,1100%	6,1100%	6,1100%	6,1100%	6,1100%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	942 677	962 746	1 090 919	1 133 464	1 161 801	1 190 846
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	0	0	97 661 140	104 234 000	108 194 892	110 899 764	113 672 258
Taux taxe foncière sur le bâti	0,0000%	0,0000%	2,0000%	2,0000%	2,0000%	2,0000%	2,0000%
Produit de la taxe additionnelle sur le foncier bâti	0	0	1 953 223	2 084 680	2 163 898	2 217 995	2 273 445
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	1 391 075	105 161	1 439 581	1 542 000	1 602 138	1 634 181	1 666 864
Taux taxe foncière sur le non bâti	3,1000%	3,1000%	3,1000%	3,1000%	3,1000%	3,1000%	3,1000%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	43 123	3 260	44 627	47 802	49 666	50 660	51 673
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	105 051	106 896	108 808	117 639	122 345	124 791	127 287
<b>TOTAL TH, TFB et TFNB</b>	<b>6 540 989</b>	<b>1 052 833</b>	<b>3 069 404</b>	<b>3 341 040</b>	<b>3 469 373</b>	<b>3 555 247</b>	<b>3 643 251</b>
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	9 120 999	9 943 057	10 826 044	12 638 503	12 954 466	13 278 327	13 610 285
Versement transport (art 7342)	1 557 763	1 860 722	1 817 442	2 084 454	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Taxe gestion milieux aquatiques et préservation inondations (art 7346)	0	0	500 133	500 133	500 133	500 000	500 000
Taxe de séjour (art 7362)	1 028 195	1 266 178	1 601 332	1 627 270	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Fraction de TVA (art 7382)	0	6 149 491	6 738 635	11 848 856	12 287 264	12 594 445	12 909 306
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>11 706 958</b>	<b>19 219 448</b>	<b>21 483 586</b>	<b>28 699 216</b>	<b>29 241 862</b>	<b>29 872 772</b>	<b>30 519 592</b>

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

La fiscalité indirecte constitue désormais la part prépondérante des ressources fiscales de DLVAgglo. La TEOM et la quote-part de TVA en représentent plus de la moitié, la CFE venant en 3<sup>ème</sup> position.

**DLVAgglo entend ne plus modifier ses taux jusqu'en 2026. Ainsi, la collectivité s'appuiera sur la seule progression des assiettes fiscales pour les trois prochaines années.**



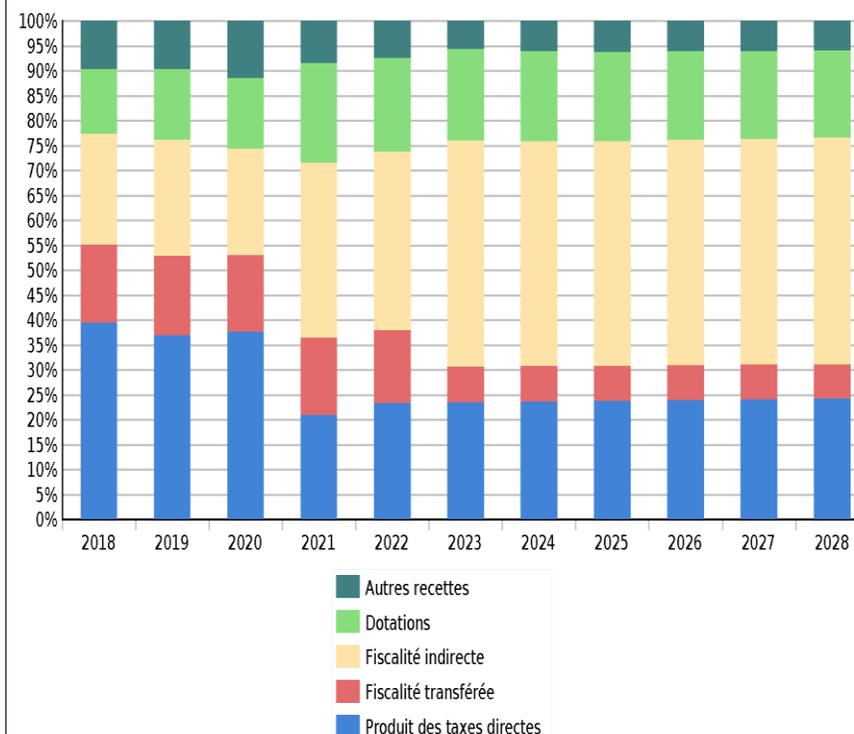
# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## C. Les dotations et autres recettes :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6615	7817	7927	11080	11234	11690	11695	11840	11994	12159	12335
	18%	1%	40%	1%	4%	0%	1%	1%	1%	1%

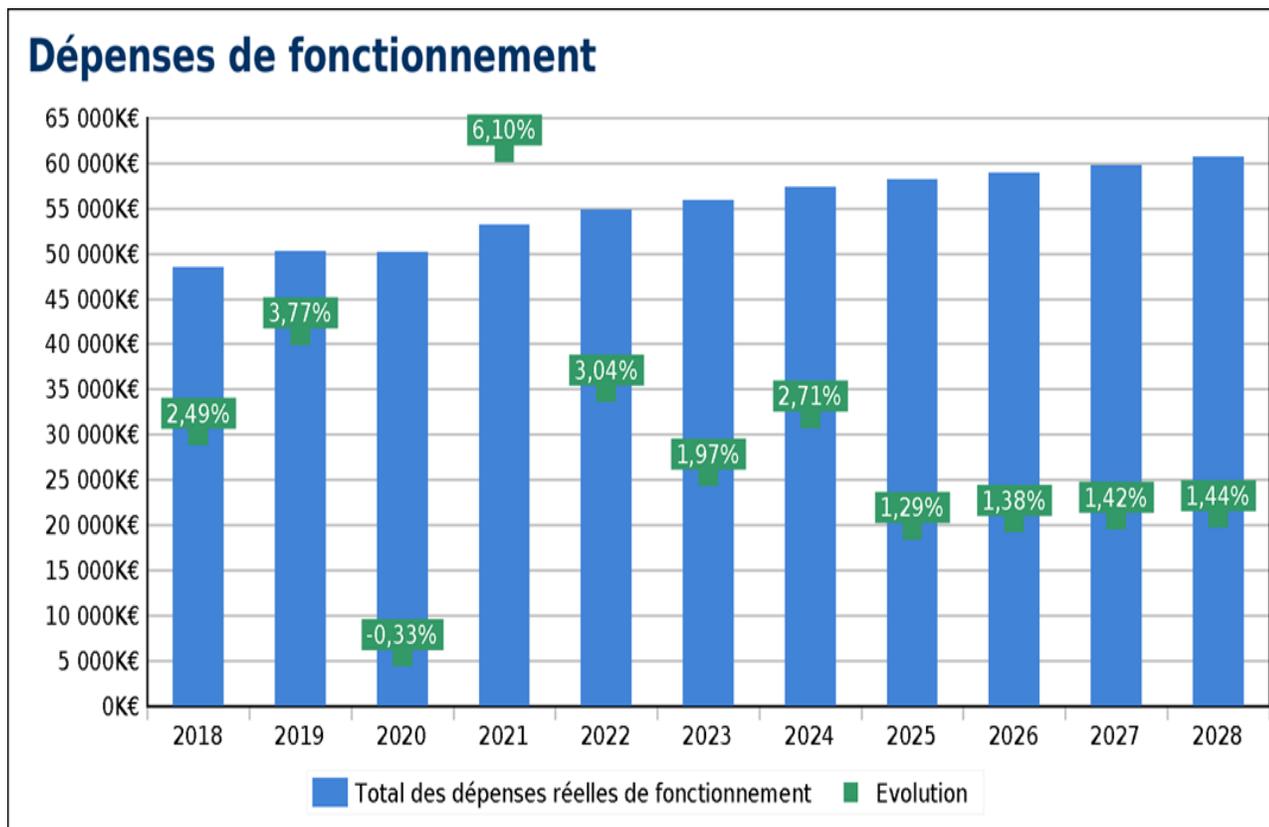
Les indicateurs pour DLVAgglo	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Population DGF	70 508	70 706	71 554	71 554	71 554	71 554	71 554	71 554
Potentiel fiscal	36 338 516	35 104 025	36 579 149	36 579 149	36 579 149	36 579 149	36 579 149	36 579 149

Répartition des recettes de fonctionnement



# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## D. Evolution des dépenses de fonctionnement :



Années	Dépenses	Evolution n-1	En euros
2018	48472	2,49%	772
2019	50298	3,77%	801
2020	50132	-0,33%	788
2021	53189	6,10%	832
2022	54808	3,04%	856
2023	55888	1,97%	878
2024	57403	2,71%	902
2025	58143	1,29%	913
2026	58496	1,38%	926
2027	59783	1,42%	939
2028	60646	1,44%	953

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2023 a été > 3 % par an ;

Taux de progression cible de + 1.7 %

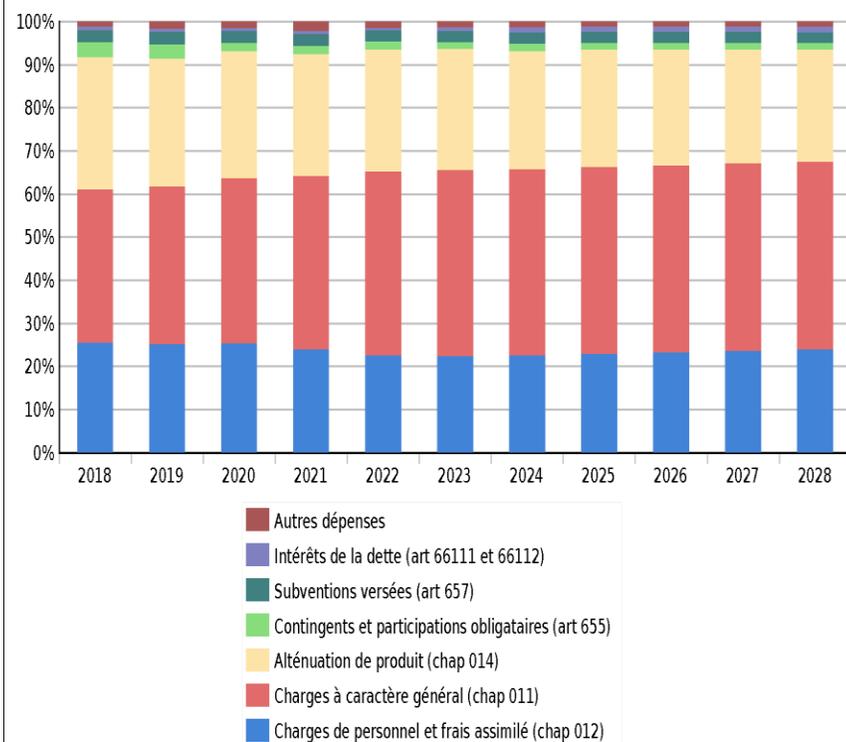
# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## D. Evolution des dépenses de fonctionnement :

	Rétrospective					Prospective					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (chap 011)	17 215 433	18 407 268	19 219 687	21 418 697	23 361 093	24 201 303	24 806 336	25 228 043	25 606 464	25 990 561	26 380 419
Evolution n-1		6,92%	4,41%	11,44%	9,07%	3,60%	2,50%	1,70%	1,50%	1,50%	1,50%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	12 325 261	12 606 823	12 665 067	12 701 470	12 351 906	12 445 219	12 880 000	13 266 400	13 664 392	14 074 324	14 496 553
Evolution n-1		2,28%	0,46%	0,29%	-2,75%	0,76%	3,49%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Atténuation de produit (chap 014)	14 906 213	14 945 651	14 769 700	15 047 722	15 532 779	15 683 726	15 776 664	15 782 593	15 788 581	15 794 629	15 800 737
Evolution n-1		0,26%	-1,18%	1,88%	3,22%	0,97%	0,59%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 422 433	3 519 905	2 760 292	3 048 990	2 934 039	2 951 726	3 161 260	3 124 260	3 124 260	3 124 260	3 124 260
Evolution n-1		2,85%	-21,58%	10,46%	-3,77%	0,60%	7,10%	-1,17%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>47 869 339</b>	<b>49 479 647</b>	<b>49 414 747</b>	<b>52 216 879</b>	<b>54 179 818</b>	<b>55 281 974</b>	<b>56 624 260</b>	<b>57 401 296</b>	<b>58 183 697</b>	<b>58 983 773</b>	<b>59 801 970</b>
Evolution n-1		3,36%	-0,13%	5,67%	3,76%	2,03%	2,43%	1,37%	1,36%	1,38%	1,39%

Intérêts de la dette (art 66111)	449 429	373 320	349 091	317 298	305 517	549 691		728 873	682 782	703 663	740 831	779 022
Evolution n-1		-16,93%	-6,40%	-9,11%	-3,71%	79,92%		32,60%	-6,32%	3,06%	5,28%	5,16%

### Répartition des dépenses de fonctionnement



# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## E. Section d'investissement :

### - Recettes :

#### ➤ FCTVA :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
886	739	805	798	1 609	2 237	2 100	1 500	1 700	1 300	1 200

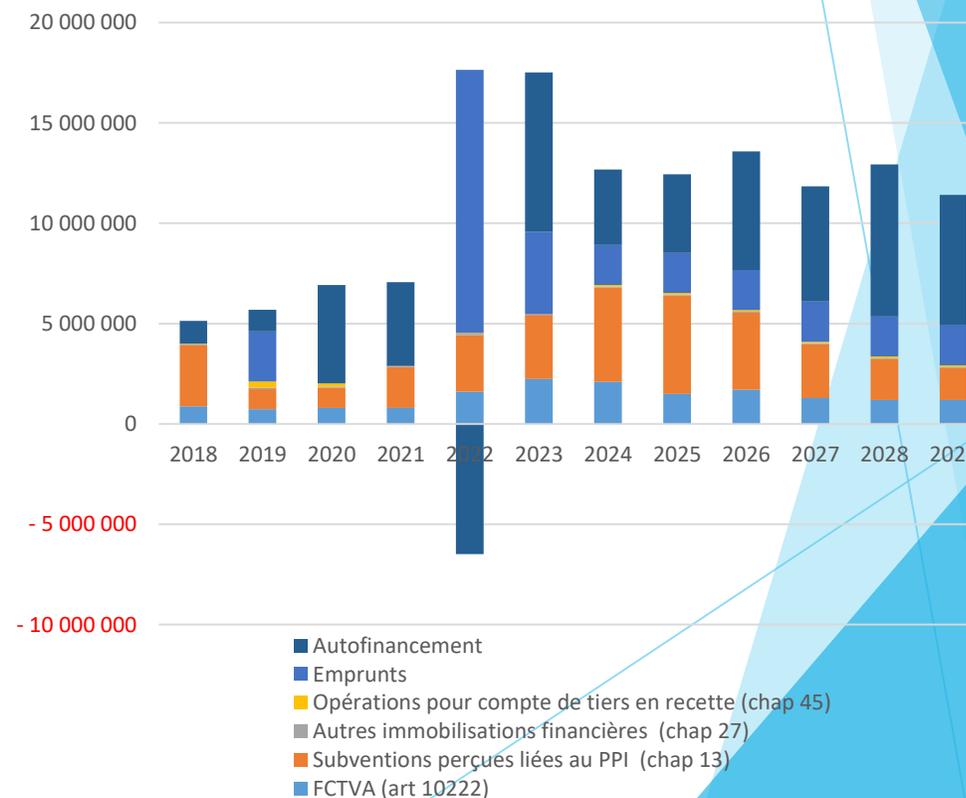
#### ➤ Subventions :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
3 040	1 000	1 012	2 048	2 818	3 192	4 700	4 900	3 850	2 680	2 040

#### ➤ Emprunt :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0	2 500	0	0	13 102	4 100	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Modalités de financement des dépenses d'investissement (en valeur absolue)

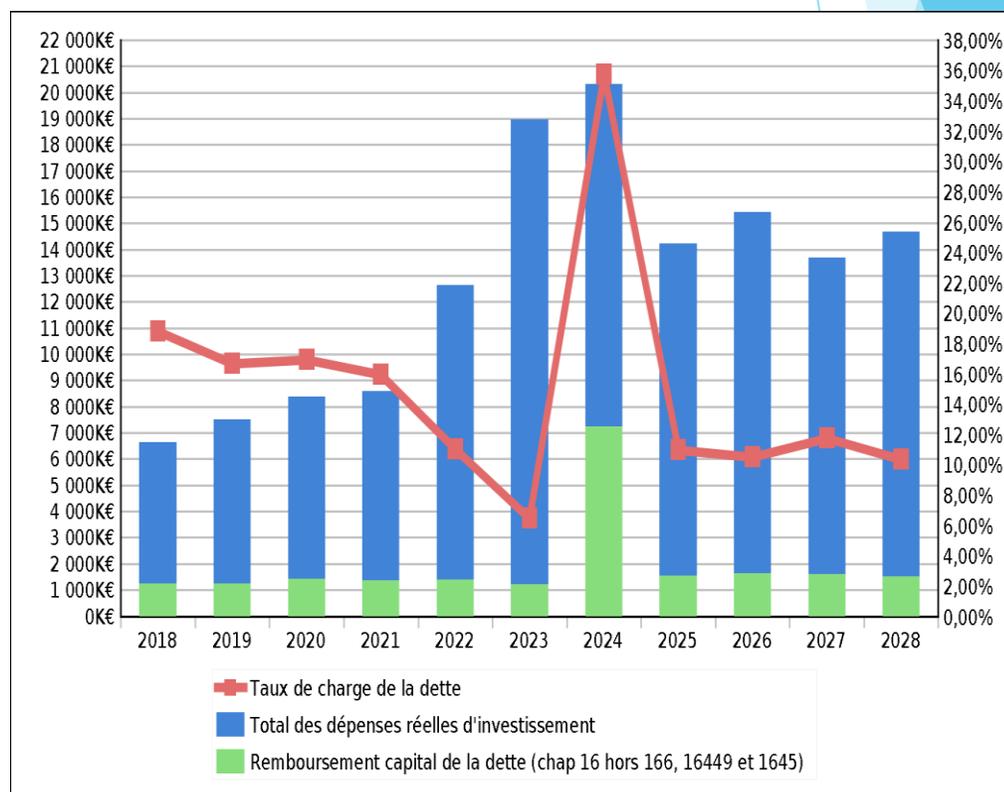


# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

## E. Section d'investissement :

### - Dépenses (en K€) :

Années	Dépenses d'investissement	Investissement en euros par habitant	dont Remboursement du capital de la dette	dont dépenses d'équipement nouvelles	Evolution des dépenses d'équipement nouvelles
2018	6 640	106	1 246	5 318,00	
2019	7 515	120	1 250	6 195,00	16%
2020	8 388	132	1 420	6 947,00	12%
2021	8 580	134	1 366	7 155,00	3%
2022	12 652	198	1 390	11 261,00	57%
2023	18 972	298	1 228	17 744,00	58%
2024	20 319	319	7 251	12 895,00	-27%
2025	14 219	223	1 559	12 660,00	-2%
2026	15 423	242	1 620	13 803,00	9%
2027	13 677	215	1 607	12 070,00	-13%
2028	14 679	231	1 518	13 161,00	9%



# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

Libellé	Démarrage	Durée	Total	2023	2024	2025	2026	Moy.	2027	2028	2029
1 - Bâtiment photovoltaïque services techniques et environnement	2 023	3	2 207 000	7 000	1 000 000	1 200 000					
2 - Programme annuel investissements de renouvellement (voir détail 2nd onglet en bleu)	2 024	10	9 000 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000
3 - Aire permanente d'accueil des gens du voyage	2 025	3	1 200 000			200 000	800 000		200 000		
4 - Aire de grand passage Gens du voyage	2 024	2	396 000		60 000	336 000					
5 - Programme annuel E clairage public et GEPU travaux des communes	2 024	10	9 000 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000
6 - Ecocampus technopôle sport et énergies nouvelles (voir détail 2nd onglet en bleu)	2 023	9	3 500 000	0	500 000				1 500 000	1 500 000	0
7 - ANRU (voir détail 2nd onglet en bleu)	2 023	7	13 680 000	0	270 000	2 770 000	2 500 000		1 200 000	3 840 000	3 100 000
8 - Pôle multimodal de Manosque	2 023	6	2 600 000	20 000	180 000	0	1 200 000		0	1 200 000	
9 - Aires de covoiturage	2 027	2	240 000						120 000	120 000	
10 - Stations vélo (schéma véloroute)	2 027	1	120 000						120 000		
11 - Programme hydraulique plateau de Valensole (fonds de concours)	2 023	10	5 400 000	0	600 000	600 000	600 000		600 000	600 000	600 000
12 - Révision du SCOT	2 024	4	495 000		50 000	200 000	150 000		95 000		
13 - Biométhaniseur	2 024	1	100 000		100 000						
14 - Dispositifs d'amélioration de la gestion des biodéchets (méthaniseur)	2 026	3	1 086 000				400 000		400 000	286 000	
15 - broyage biodéchets (achat broyeur et passage en régie)	2 024	2	636 000		300 000	336 000					
16 - Decheterie sud recyclerie étude acquisition construction	2 023	5	4 740 000	100 000	1 020 000	1 250 000	1 650 000		720 000		
17 - Passage en déchetterie à plat de la déchetterie de Quinson	2 027	3	1 080 000						80 000	800 000	200 000
18 - optimisation du tri sélectif	2 024	3	1 608 000		400 000	640 000	568 000				
19 - Plan massifs	2 023	8	2 050 000	480 000	310 000	210 000	210 000		210 000	210 000	210 000
20 - GEMAPI (voir prog. détaillé)	2 023	7	9 600 000	160 000	860 000	1 800 000	3 000 000		3 400 000	380 000	0

# VII. Rétrospective et prospective pluriannuelle

Libellé	Démarrage	Durée	Catégorie	Total	2023	2024	2025	2026	Moy.	2027	2028	2029
21 - Centre aqualudique (dont voie d'accès)	2 023	2	Sport et loisirs	13 900 000	11 700 000	2 200 000						
22 - Château Oraison (partie médiathèque et espace musique)	2 027	3	Culture	2 500 000						200 000	1 000 000	1 300 000
23 - Maison Giono Lou Parais	2 023	3	Culture	2 638 578	60 000	2 300 000	278 578					
24 - Mise en sécurité Carzou	2 023	6	Culture	240 000	40 000	200 000	0	0		0	0	
25 - Mise en sécurité Hotel de Mazan	2 023	3	Culture	442 000	30 000	370 000	42 000					
26 - Réfection toiture théâtre Fluchère	2 023	2	Culture	500 000	50 000	450 000						
27 - Rénovation Jean Le Bleu	2 023	2	Culture	574 000	524 000	50 000						
28 - Tour de l'horloge St Martin de Brômes	2 023	3	Culture	575 864	54 000	450 000	71 864					
<b>Total dépenses programme hors récurrent</b>				72 108 442	13 225 000	11 670 000	9 934 442	11 078 000	11 476 861	8 845 000	9 936 000	5 410 000
<b>Enveloppes investissement récurrent</b>				18 000 000	PM 3 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Total dépenses programme</b>				90 108 442	13 225 000	14 670 000	12 934 442	14 078 000	13 726 861	11 845 000	12 936 000	8 410 000
<b>Total recettes subventions</b>				24 463 550	3 854 500	6 648 540	2 944 040	3 257 540	4 176 155	2 678 690	2 040 040	1 600 040
<b>Taux de financement subventions</b>				32%	35%	53%	26%	26%	34,96%	23%	16%	61%
<b>Total recettes programme (subventions + FCTVA)</b>				37 201 000	6 023 929	8 749 892	4 449 015	4 950 105	6 043 235	3 972 145	3 272 965	2 772 926
<b>recettes FCTVA</b>				12 737 450	2 169 429	2 101 352	1 504 975	1 692 565	1 867 080	1 293 455	1 232 925	1 172 886
<b>Taux de financement subventions + FCTVA</b>				41%	46%	60%	34%	35%	44%	34%	25%	33%
<b>Coût annuel net du FCTVA et de subventions à intégrer à la prospective et financer par emprunt ou autofinancement</b>				52 907 442	7 201 071	5 920 108	8 485 427	9 127 895	7 683 625	7 872 855	9 663 035	5 637 074

# Annexe

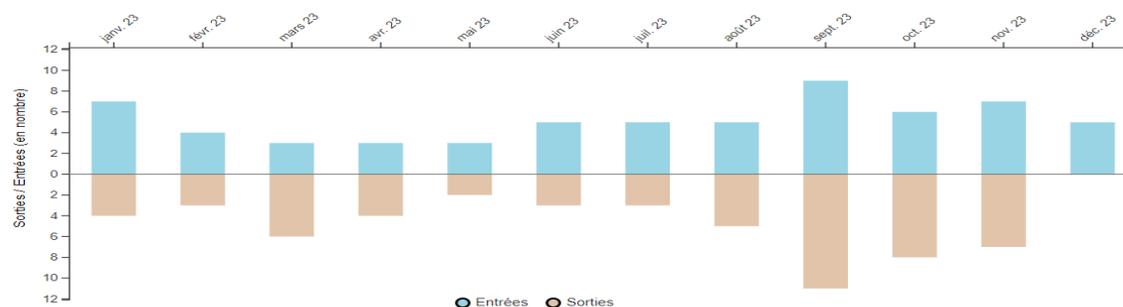
## Eléments réglementaires RH

REALISE CHAP 012	2020	2021	2022	2023
Chap 012- Budget	13 405 286,0 0 €	13 429 321,0 0 €	12 758 220,0 0 €	13 362 049,0 0 €
		0,18%	-5,00%	4,73%
Chap 012 - Réalisé	12 667 174,0 5 €	12 671 073,7 3 €	12 308 490,7 4 €	12 410 971,0 8 €
		0,03%	-2,86%	0,83%
écart réalisé / BP	-738 111,95 €	-758 247,27 €	-449 729,26 €	-951 077,92 €

Par statut (montant)	2023
Titulaire CNRACL	8 822 874,63 €
Stagiaire	412 179,25 €
Contractuel	2 471 806,38 €
Emploi aidé	43 241,31 €
Autre (apprenti, allocation chômage, etc)	50 034,50 €
<b>Totaux</b>	<b>11 746 136,07 €</b>

Par catégorie (montant)	2023
<b>Catégorie A</b>	<b>2 416 863,94 €</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>2 312 598,61 €</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>6 970 536,11 €</b>
<b>Autres (apprenti, contractuels)</b>	<b>46 137,41 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>11 746 136,07 €</b>



20,77 %

Turn Over pour la période de janv. 23 à déc. 23

45 % 55 %

Répartition femmes/hommes pour la période de janv. 23 à déc. 23



**Merci pour votre attention**